

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le 15/10/2024

ID : 025-493901102-20240926-DEL2024_CA_56-DE

Le Directeur,
C. MOUGEOT

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 septembre 2024

Délibération n°56

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de votants : 26

Vote pour : 26

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 09 septembre 2024

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura : M. BILLOT - Mme CHOUX - M. DALLAVALLE - Mme GUYEN - Mme HAHLEN - M. MAIRE DU POSET - Mme ROGEBOZ - Mme TISSOT-TRULLARD

Communautés d'agglomération, urbaines : Mme BARTHELET - M. BOURQUIN - M. BODIN - M. FROEHLI - M. LIME - M. MICHAUD - Mme PRESSE - Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY - M. BOUVERET - M. BRAND - M. JOUVIN - M. FAIVRE-PIERRET - Mme ROGNON

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura : M. BEAUDREY (pouvoir à M. ALPY) - Mme BRAND (pouvoir à Mme GUYEN) - M. MOLIN (pouvoir à M. MAIRE DU POSET)

OBJET : INTEGRATION NOUVELLES OPERATIONS SUITE A OPPORTUNITE

Les programmations annuelles de l'EPF comportent les opérations identifiées lors du recensement annuel auprès des collectivités, pouvant être complétées par des opérations d'opportunité qui n'étaient pas programmables au moment du recensement.

L'intégration de ces opérations au programme pluriannuel d'intervention de l'EPF est soumise à l'avis de l'EPCI dont la collectivité demanderesse est membre conformément au règlement d'intervention de l'EPF :

"3-3-1- Acquisitions à la demande d'une commune

...Opérations non programmables

Pour des opérations nécessitant une intervention rapide (opportunité, DIA sur un bien non identifié au programme d'intervention mais susceptible de représenter un intérêt fort), la commune saisit simultanément l'EPF et l'EPCI dont elle est membre.

Le président de l'EPCI transmet son avis à l'EPF et à la commune dans les 15 jours suivant la réception de la saisine..."

12 nouvelles opérations sont proposées ci-après pour un montant prévisionnel de **3 440 000 euros** :

CHISSEY-EN-MORVAN (71) – Projet : « Aménagement Place du jeu de quilles ».

Par sollicitation du 09/10/2023, la commune de Chissey-en-Morvan a fait connaître son souhait d'acquérir deux parcelles, dont une bâtie, sur son territoire.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la commune qui envisage d'y créer un tiers-lieu ainsi que du logement locatif, dans le cadre de la réhabilitation du secteur de la Place du jeu de quilles.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 10 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan en date du 10/10/2023.

LES BRESEUX (25) – Projet : « Création d'une micro-crèche + maintien appartement en location ».

Par sollicitation du 14/06/2024, la commune de Les Bréseux a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti (et des parcelles voisines) sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui envisage d'y créer une micro-crèche pour répondre aux besoins de garde des jeunes enfants en milieu rural, tout en y maintenant un appartement en location.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 500 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Pays de Maïche en date du 17/06/2024.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

ID : 025-493901102-20240926-DEL2024_CA_56-DE

ANOST (71) – Projet : « Renaissance de la boulangerie ».

Par sollicitation du 15/06/2024, la commune d'Anost a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire. Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite rénover une boulangerie pour la mettre à disposition d'un nouvel artisan.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 100 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan en date du 20/06/2024.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS (71) – Projet : « Acquisition d'un foyer d'accueil d'urgence ».

Par sollicitation du 07/06/2024, la Communauté de Communes du Clunisois a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur le territoire de la commune de Cluny.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la collectivité qui souhaite assurer le maintien d'un foyer d'hébergement d'urgence et d'accueil temporaire.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 230 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Commune de Cluny en date du 20/06/2024.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD (90) – Projet : « Compensation zones humides (extension de la ZA de la Brasserie) ».

Par sollicitation du 18/06/2024, la Communauté de Communes des Vosges du Sud a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles sur le territoire de la commune d'Etueffont.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la collectivité qui souhaite, dans le cadre du projet d'extension d'une zone d'activités impactant des zones humides, mettre en œuvre des mesures de compensation en effaçant des étangs pour reconstituer des habitats humides.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Espaces agricoles, naturels et de loisirs ».

Elle est estimée à environ 300 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Commune d'Etueffont en date du 18/06/2024.

FRESNE-SAINT-MAMES (70) – Projet : « Aménagement de la zone de loisirs ».

Par sollicitation du 26/07/2024, la commune de Fresne-Saint-Mamès a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles non bâties sur son territoire.

Ces biens constitués d'un plan d'eau et de ses abords présentent un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre de l'aménagement de la zone de loisirs.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Espaces agricoles, naturels et de loisirs ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes des Monts de Gy en date du 30/07/2024.

SAINT-HIPPOLYTE (25) – Projet : « Acquisition d'un terrain à vocation d'habitat ».

Par sollicitation du 13/08/2024, la commune de Saint-Hippolyte a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles bâties sur son territoire.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre de la réalisation d'un projet d'habitat.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Pays de Maïche en date du 20/08/2024.

LEBETAIN (90) – Projet : « Réalisation d'un lotissement rue des Cantons ».

Par sollicitation du 25/07/2024, la commune de Lebetain a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles non bâties sur son territoire.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre de la réalisation d'un projet d'habitat.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 100 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Sud Territoire en date du 30/07/2024.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SANCEY-BELLEHERBE (25) – Projet : « Création d'un bâtiment-relais sur Belleherbe ».

Par sollicitation du 4/07/2024, la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe a fait connaître son souhait d'acquérir deux parcelles bâties sur le territoire de la commune de Belleherbe.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la collectivité qui souhaite procéder à la démolition d'un ancien hôtel délabré pour réaliser un bâtiment-relais à destination des jeunes entreprises.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 100 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Commune de Belleherbe en date du 20/08/2024.

LEBETAIN (90) – Projet : « Maison à l'abandon ».

Par sollicitation du 25/07/2024, la commune de Lebetain a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre de la réalisation d'un projet d'habitat.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Sud Territoire en date du 30/07/2024.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY (70) – Projet : « Requalification du centre commercial Gray Mode ».

Par sollicitation du 19/09/2024, la Communauté de Communes Val de Gray a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble immobilier sur le territoire de la commune de Gray.

Les biens concernés, constituant un centre commercial, présentent un intérêt stratégique pour la Communauté de Communes. En raison de la baisse de fréquentation du centre commercial et du futur déménagement de certaines de ses enseignes, la Communauté de Communes souhaite requalifier le site. L'emplacement ainsi que l'espace disponible permettrait de développer un pôle économique dédié aux créateurs d'entreprises endogènes ou exogènes, mais aussi d'aider au développement des entreprises déjà présentes sur le territoire (installation de pépinière numérique, de fablab, d'espaces de coworking, ...). L'immense parking serait quant à lui utilisé pour installer une chaufferie pour le projet de réseau de chaleur et une partie serait renaturée.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 1 000 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la commune de Gray en date du 19/09/2024.

FILAIN (70) – Projet : « Revitalisation centre-village ».

Par sollicitation du 20/09/2024, la commune de Filain a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles sur son territoire.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre de la revitalisation du centre du village (création de logements communaux, aménagement de locaux associatifs, augmentation des capacités de stationnement, amélioration de l'accueil touristique, aménagement d'espaces paysagers et de jeux, ...).

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouveau urbain ».

Elle est estimée à environ 500 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois en date du 23/09/2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré

APPROUVE

- l'intégration au programme opérationnel des opérations figurant ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY



